



BON DE COMMANDE - CANDIDATURE A LA CERTIFICATION "DIAGNOSTICS IMMOBILIERS"

Organisme accrédité COFRAC sous le n° 4-0084 (portée disponible sur www.cofrac.fr)

A adresser à GINGER CATED, accompagné des éléments demandés :

ZAC de La Clef de Saint Pierre - 12 avenue Gay Lussac - 78990 ELANCOURT
Tél. : 01 30 85 24 60 - Fax : 01 30 85 24 66 - e-mail : cated.contact@gingergroupe.com

1. Renseignements sur les parties

A/ Renseignements sur le candidat à certifier:

Nom : Prénom :

Adresse* :

Code postal..... Ville..... Pays.....

Pour les diagnostiqueurs exerçant dans les DOM, détailler les départements d'exercice :

Tél : Portable : Fax :

E mail :

Situation actuelle : salarié * profession libérale
 en cours de création de société demandeur d'emploi
 autre :

* Si le candidat est salarié et que son employeur finance le présent contrat, le candidat s'engage à remplir la rubrique B ci-dessous et à faire signer le contrat également par l'organisme employeur.

Le candidat a lu et a accepté les conditions générales de vente qui font partie intégrante du présent contrat. Il déclare exacts les renseignements fournis dans ce bon de commande-candidature et paraphe chaque page des conditions générales.

B/ Renseignements sur l'organisme payeur (s'il est l'employeur du candidat) :

Au cas où la certification est réglée par l'employeur du candidat, le certificat est adressé exclusivement en un exemplaire au siège social de cette dernière.

Société :

Adresse :

Tél : Portable : Fax :

E mail :

N° SIRET (impératif) :

Nom de la personne habilitée à représenter la société :

Fonction :

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe Organisme payeur autre (C) :

Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

C/ Renseignements sur l'organisme payeur (si celui-ci est différent de celui mentionné aux rubriques A et B) :

A remplir obligatoirement si le montant de la certification est réglé par un organisme autre que le candidat ou l'employeur du candidat. Dans ce cas, cet organisme devra parapher et signer le présent bon de commande-candidature ainsi qu'une Convention spécifique avec GINGER CATED.

Société :

Adresse :

.....

Tél : Portable : Fax :

E mail :

N° SIRET (impératif) :

Nom de la personne habilitée à représenter la société :

Fonction :

2. Dates d'examen pour 2011 (Saint Rémy-lès-Chevreuse)

Veillez entourer une date par spécialité choisie

Dates 2011	DPE	GAZ	ELECTRICITE	AMIANTE	PLOMB	TERMITES
NOVEMBRE	21	21	21	22	22	22
	28	28	28	29	29	29
DECEMBRE	5	5	5	6	6	6
	19	19	19	20	20	20

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe Organisme payeur autre (C) :

Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

ANNEE 2012

Veillez entourer une date par spécialité choisie

Dates supplémentaires en prévision (nous consulter avant inscription)

Pour l'organisation de sessions complémentaires groupées à la demande, nous consulter.

	DPE	GAZ	ELECTRICITE	AMIANTE	PLOMB	TERMITES
JANVIER	16	16	16	17	17	17
	23	23	23	24	24	24
FEVRIER	6	6	6	7	7	7
	13	13	13	14	14	14
	24	24	24	23	23	23
MARS	5	5	5	6	6	6
	19	19	19	20	20	20
	26	26	26	27	27	27
AVRIL	2	2	2	3	3	3
	16	16	16	17	17	17
	20	20	20	19	19	19
MAI	2	2	2	2	2	2
	3	3	3	3	3	3
JUIN	4	4	4	5	5	5
	25	25	25	26	26	26
	29	29	29	28	28	28
JUILLET	2	2	2	3	3	3
	16	16	16	17	17	17
	30	30	30	31	31	31
SEPTEMBRE	3	3	3	4	4	4
	10	10	10	11	11	11
OCTOBRE	1	1	1	2	2	2
	15	15	15	16	16	16
	30	30	30	29	29	29
NOVEMBRE	5	5	5	6	6	6
	19	19	19	20	20	20
	26	26	26	27	27	27
DECEMBRE	3	3	3	4	4	4
	14	14	14	13	13	13

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe Organisme payeur autre (C) :

Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

2. Droits à acquitter pour les personnes voulant se certifier :

OPTION DE PAIEMENT 1 :

Coût certification et surveillance comprise, payée en totalité avant remise du certificat initial.

- 1 certification	: 500 € HT	598.00 € TTC	→ Cochez votre choix : <input type="checkbox"/>
- 2 certifications	: 1000 € HT	1196.00 € TTC	→ Cochez votre choix : <input type="checkbox"/>
- 3 certifications	: 1500 € HT	1794.00 € TTC	→ Cochez votre choix : <input type="checkbox"/>
- 4 certifications	: 2000 € HT	2392.00 € TTC	→ Cochez votre choix : <input type="checkbox"/>
- 5 certifications	: 2500 € HT	2990.00 € TTC	→ Cochez votre choix : <input type="checkbox"/>
- 6 certifications	: 3000 € HT	3588.00 € TTC	→ Cochez votre choix : <input type="checkbox"/>

OPTION DE PAIEMENT 2 :

Coût certification uniquement, payée en totalité avant remise du certificat initial. (La partie surveillance étant à régler un an après le certificat initial).

- 1 certification	: 333 € HT	398.27 € TTC	→ Cochez votre choix : <input type="checkbox"/>
- 2 certifications	: 666 € HT	796.54 € TTC	→ Cochez votre choix : <input type="checkbox"/>
- 3 certifications	: 999 € HT	1194.80 € TTC	→ Cochez votre choix : <input type="checkbox"/>
- 4 certifications	: 1332 € HT	1593.07 € TTC	→ Cochez votre choix : <input type="checkbox"/>
- 5 certifications	: 1665 € HT	1991.34 € TTC	→ Cochez votre choix : <input type="checkbox"/>
- 6 certifications	: 1998 € HT	2389.61 € TTC	→ Cochez votre choix : <input type="checkbox"/>

Coût de la surveillance payée en totalité un an après le certificat initial

(Ce montant conditionne le démarrage de l'opération de surveillance et le maintien du certificat au-delà de la première année).

- soit 167.00 € HT (**199.73 € TTC**) par domaine (6 domaines 1002 € HT/**1198.39 € TTC**)

RATTRAPAGES ET ANNULATION

Rattrapage d'une épreuve théorique (maximum 2)	OFFERT
Rattrapage d'une épreuve pratique	200 € HT (soit 239,20 € TTC)
Annulation à moins de 5 jours ouvrés de la date de l'examen	50 € HT (soit 59,80 € TTC)

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe Organisme payeur autre (C) :

Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

3. Droits à acquitter pour les personnes déjà certifiées :

Détaillez les spécialités choisies :

	DPE	GAZ	ELECTRICITE	AMIANTE	PLOMB	TERMITES
Cochez votre choix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Coût de transfert d'un certificat vers Ginger Cated (hors éventuelles surveillances à réaliser):

- Frais d'admission : 90 € HT **107.64 € TTC** → Cocher votre choix :

Coût de surveillance du certificat à réaliser avant transfert :

- soit 167.00 € HT (**199.73 € TTC**) par domaine (6 domaines 1002 € HT/**1198.39 € TTC**)

4. Liste des éléments à joindre impérativement à votre dossier :

- Chèque d'acompte à l'ordre de GINGER CATED, soit 20% du montant total TTC de la commande.
- Photocopie de la carte nationale d'identité.
- En cas de demande de transfert : la copie du ou des certificats en cours de validité.
- Pour les candidats à l'épreuve plomb utilisant leur machine : agrément PCR ou attestation de formation concernant les règles d'utilisation d'un appareil à fluorescence X
- Le cas échéant, la copie de licence professionnelle « bâtiment et construction », spécialité : diagnostic technique immobilier et pathologie du bâtiment.

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe Organisme payeur autre (C) :

Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La délivrance et le maintien de la certification sont assujettis à l'existence d'un contrat entre les parties.

En cas de modification de la législation et de la réglementation applicable, GINGER CATED se réserve le droit de modifier les clauses du présent contrat pour se mettre en conformité avec ces dernières, par voie d'avenant.

Conditions d'attribution et de validité de la Certification

Première certification

La certification est établie pour 5 ans au nom de la personne physique ayant satisfait aux évaluations théoriques et pratiques.

Pour ces évaluations, le candidat doit respecter les conditions pratiques stipulées lors de sa convocation et le jour de l'examen. Il ne peut ainsi prétendre qu'à un stylo et à une calculatrice le cas échéant, en ce qui concerne les questions orales. Pour les rapports, suivant les domaines, les documents personnels sont autorisés (cours, ouvrages, guide...). Néanmoins toute aide provenant de l'extérieur ou de l'intérieur (autres candidats) durant la durée de l'examen est proscrite (téléphone portable ...).

La certification initiale est soumise au processus de surveillance conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Elle comporte ainsi le contrôle de rapports de diagnostics par spécialité adressés à GINGER CATED au cours de la deuxième année lors du premier cycle et de la troisième ensuite. Pour ce faire, le candidat se voit réclamer les différents éléments prévus par les arrêtés compétences (Déclaration d'activité, liste exhaustive de rapport, état des plaintes et des réclamations, questionnaire de veille, etc). GINGER CATED vérifie la conformité des états et procède au contrôle d'un échantillon de rapports établis par le candidat.

En cas de non conformités relevées, le certifié doit apporter les éléments justificatifs et correctifs permettant de lever ces non conformités, avec des délais définis au préalable, à respecter pour éviter la suspension puis le retrait du certificat pour non respect des obligations de surveillance. Certains non conformités graves peuvent également conduire à la suspension immédiate du certificat, jusqu'à réception des éléments demandés, avec présentation du dossier au comité particulier de certification puis décision sur le certificat (maintien, suspension, retrait).

Conditions de recertification

A l'issue d'une période de 5 ans, le candidat se soumet à nouveau aux épreuves de la certification, dans les conditions définies par les arrêtés compétences en vigueur, non incluses dans le présent contrat, lié à la certification initiale, à la surveillance et au transfert de certificats. En cas de succès, le candidat se voit attribuer la certification pour une nouvelle période, qui comportera également un processus de surveillance.

Inscriptions

Le présent dossier d'inscription dûment complété et avec les pièces jointes, déclenche l'inscription effective du candidat aux épreuves.

Règlement et facturation

GINGER CATED établit une facture correspondant au coût de la Certification mentionnant le versement de l'acompte reçu à l'inscription. **Le règlement doit se faire dès réception pour obtenir la remise du certificat ou d'éviter la suspension du certificat.** Le règlement de la surveillance (option 2) conditionne le maintien du certificat au-delà de la première année. A partir de 5 inscriptions groupées dans une même commande, Ginger Cated accorde une remise de 15% sur les tarifs de certification initiale (option 1 ou option 2). Il en est de même pour les entreprises nous confiant plus de 15 candidats sur une période d'une année. Aucune remise n'est accordée sur le montant de la surveillance.

Lorsque le coût de la certification est pris en charge par un organisme autre que le candidat ou l'employeur du candidat, GINGER CATED lui enverra directement sa facture pour règlement, en vertu d'une Convention spécifiquement conclue avec ledit organisme. Le certificat sera remis au Candidat selon les dispositions énoncées dans le Chapitre « Remise du Certificat ».

L'échec du candidat à l'obtention de la certification ou la cessation d'activité du certifié ne valent pas remboursement ni de l'acompte ni du solde versé à GINGER CATED.

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe Organisme payeur autre (C) :

Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

Convocations

Une semaine au plus tard avant la date d'examen, GINGER CATED adresse au candidat une convocation nominative. Celle-ci comporte :

- les épreuves à passer,
- le lieu d'examen, accompagné d'un plan d'accès,
- l'heure d'arrivée,
- la liste des éléments dont le candidat doit se munir pour certaines épreuves.

Les examens théorique et pratique sont passés par le candidat dans la même journée et sont indépendants l'un de l'autre (**la réussite de chacun est obligatoire pour obtenir la certification**). La réussite à une épreuve reste acquise au candidat durant une période **de 6 mois**, délai pendant lequel il peut repasser l'épreuve dans laquelle il a échoué (voir tarif de nouvelle convocation/rattrapage).

Conditions d'annulation

L'employeur du candidat peut mettre fin au contrat de certification en cas de rupture du lien de subordination entre elle et la personne physique objet de la certification. Dans ce cas, le maintien de la validité du certificat est obligatoirement conditionné par la signature d'un nouveau contrat entre la personne physique ou une personne morale et GINGER CATED. Dans ce cas, les résultats d'examens précédents sont pris en compte.

L'acompte versé à l'inscription, est considéré comme acquis par GINGER CATED en cas d'annulation par le candidat ou son employeur.

Si l'annulation intervient à l'initiative de l'employeur, après l'obtention de la certification par le candidat et avant la fin de la période de surveillance, l'employeur s'engage à mettre à disposition de GINGER CATED les rapports de diagnostics réalisés par le candidat, même s'il n'existe plus de lien de subordination entre eux.

Confidentialité

GINGER CATED s'engage à respecter la confidentialité des informations communiquées par le candidat.

Conditions spécifiques à la certification Diagnostics immobiliers

Pré-requis

Les arrêtés liés à la certification ne prévoient aucun pré-requis pour être candidat.

Niveau des examens théoriques

Lors des examens théoriques, les personnes physiques candidates à la certification doivent démontrer qu'elles possèdent les connaissances sur chacun des points listés par les arrêtés propres à chaque spécialité.

Compte tenu de la teneur de ces connaissances, il est indiqué qu'elles correspondent à un niveau IV.

Exemption de l'examen théorique

Les personnes physiques titulaires d'une licence professionnelle bâtiment et construction, spécialité : diagnostic technique immobilier et pathologie du bâtiment sont exemptées de l'examen théorique.

Examens pratiques

Les épreuves de l'examen pratique permettent de vérifier la capacité du candidat à mettre en œuvre la méthodologie de réalisation des repérages ou états liés au diagnostic concerné.

Elles permettent également de vérifier l'aptitude à rédiger des rapports en langue française.

Ces exigences sont définies par arrêté propre à chaque spécialité

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe Organisme payeur autre (C)

Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

Durée des examens

Les épreuves théoriques sont constituées exclusivement de QCM proposant à chacune des questions plusieurs réponses dont une seule est exacte. En plus du QCM propre à chaque spécialité, le candidat doit se soumettre au QCM de connaissances générales bâtiment. La durée prévue pour répondre à un QCM est de 40 minutes.

Les épreuves pratiques permettent une réelle mise en situation avec rédaction d'un rapport et sont réalisées sur 1h30.

Convoqués le matin ou l'après-midi en fonction du nombre de spécialités choisies, les candidats seront soumis aux épreuves théoriques et pratiques au cours de la même session.

Communication des résultats

GINGER CATED communique aux candidats les résultats des épreuves dans un délai d'une semaine maximum après la session d'examen. Généralement, ces résultats sont communiqués sous 3 jours après les épreuves, par téléphone.

Résultats

La réussite à chacune des épreuves est nécessaire pour obtenir la certification dans une spécialité. Elle est obtenue si la note requise à la théorie et à la pratique est atteinte et cela indépendamment l'une de l'autre.

Rattrapage

Les candidats ayant échoué à une ou plusieurs épreuves sont convoqués pour repasser celles-ci, moyennant une tarification particulière.

Remise du Certificat

Le Certificat est par principe remis au Candidat en cas de réussite de ce dernier et à réception du (ou des) règlements dus à Ginger Cated.

Lorsque les droits de la Certification sont acquittés par l'employeur du candidat, le certificat est adressé exclusivement en un exemplaire au siège social de cette dernière.

Engagements du candidat

Le candidat s'engage, à l'attribution de la certification, à en respecter les exigences et en particulier :

- ne pas utiliser le certificat de façon trompeuse ou frauduleuse (cas de suspension, ...),
- se conformer aux règles de GINGER CATED concernant l'utilisation de la certification et du logo Certificated (instruction I11 disponible sur demande),
- à réaliser personnellement les diagnostics pour lesquels il est certifié,
- à signer lui-même les rapports établis,
- à communiquer à GINGER CATED, dans le cadre de la surveillance ou en cas de réclamation, les rapports de diagnostics concernés, dans les délais indiqués lors de la demande (2 semaines).
- ne faire état de sa certification qu'en rapport avec la certification octroyée,
- ne pas utiliser sa certification d'une façon qui puisse nuire à la réputation de GINGER CATED et ne faire aucune déclaration concernant la certification que GINGER CATED puisse juger trompeuse ou non autorisée,
- à avertir GINGER CATED en cas de suspension d'activité, totale ou partielle, provisoire ou définitive,
- **à communiquer à GINGER CATED toute information sur un éventuel changement professionnel,**
- **à avertir GINGER CATED, en cas de déménagement, de sa nouvelle adresse,**
- cesser, en cas de retrait ou de suspension de sa certification, de faire état de cette certification en faisant référence à GINGER CATED ou à la certification elle-même et à retourner tout certificat ou carte professionnelle émis par GINGER CATED,
- doit se conformer aux Dispositions Particulières de Certification indiquées au certifié.

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe Organisme payeur autre (C) :

Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

Engagements de GINGER CATED

GINGER CATED s'engage à ce que la certification ne soit pas restreinte du fait de conditions financières ou autres conditions limitatives indues, telles que l'adhésion à une association ou à un groupe, la participation à une formation ou à une autre.

Par ailleurs, CERTIFICATED a mis en place un Comité d'Appel qui permet à toute personne, donc aux candidats, de porter appel vis-à-vis de toute décision prise par GINGER CATED sur simple demande écrite. La demande est traitée spécifiquement avec retour d'information adaptés au candidat et décision finale vis-à-vis du (ou des) certificat(s) concernés.

Autres suspensions et retraits

Le certificat peut également être suspendu sur décision du Directeur de GINGER CATED suite à l'avis du Comité Particulier de Certification, notamment dans les cas suivants:

- quand le certifié lui fait explicitement la demande d'une suspension volontaire (arrêt de travail prolongé, convenances personnelles, ...)
- utilisation frauduleuse du certificat vis-à-vis des règles d'utilisation des certificats.
- non respect des dispositions de certification décrites par le présent contrat.

GINGER CATED tient à disposition du public sur son site Internet la liste des certifiés (non suspendus).

Le certificat peut également être retiré sur décision du Directeur de GINGER CATED suite à l'avis du Comité Particulier de Certification, notamment dans les cas suivants:

- utilisation frauduleuse ou falsification du certificat, du logo ou des éléments apportés à GINGER CATED,
- comportement frauduleux ou non respect des dispositions de certification (examens, surveillance, missions...).
- usage abusif de la mention Certification (notamment concernant un domaine de certification non postulé et/ou non obtenu par le candidat),
- cessation de l'activité pendant une période de plus de 12 mois
- non respect des dispositions de certification décrites par le présent contrat ou liées aux modalités de surveillance appliquées.

Les certifiés qui se voient retirer leur certification peuvent faire appel dans les 15 jours qui suivent la notification. Le Comité d'appel examinera chaque cas afin d'infirmer ou de confirmer la première décision.

Date, NOM et Prénom
Signature du candidat à certifier

Date, NOM et Prénom
Signature et Cachet de l'employeur

Date, NOM et Prénom
Signature et Cachet de l'Organisme Payeur autre

Signature et Cachet de GINGER CATED

Mention informatique et liberté

Les informations recueillies par GINGER CATED bénéficient de la protection de la loi « informatique et liberté » 78-17 du 6-01-1978. En particulier, les informations contenues dans le présent document pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de GINGER CATED dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1-04-1980 de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés.

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B